



Procès-Verbal et compte-rendu de la Séance du 9 juillet 2020
Du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
De la commune de REVEL

L'an deux mille vingt, le neuf juillet, à 17h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqués en date du 3 juillet 2020, se sont réunis en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à la Mairie de Revel, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, Présidente du-dit Conseil.

Étaient présents

Coralie BOURDELAIN, Sandrine GAYET, Patrick HERVE, Caroline DRIOL, Geneviève BAUDOUIN,
Nicolle ANGELIER, Hélène BOUSSANT, Amandine GAGNAIRE, Franck GENEVAUX

Étaient absents

Avait donné pouvoir

Cathy PELOSO à Caroline DRIOL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick HERVE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Affaires traitées par délégation

Les membres du Conseil d'administration sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil d'administration au Président et Vice-Président : aucune affaire traitée par délégation depuis la dernière séance du Conseil d'Administration

Délibérations

Délibération n°1

OBJET : Nomination de la vice-présidente Sandrine GAYET

Adopté à l'unanimité par les membres présents

Délibération n°2

OBJET : Délégation de pouvoir et de signature à Mme la Présidente Coralie BOURDELAIN ainsi que la subdélégation à Mme la Vice-présidente Sandrine GAYET

Adopté à l'unanimité par les membres présents

Décision modificative du budget 1 :

-170 € au compte D.6562 +170 € au compte D.6574 pour une subvention à l'AFR

Adopté à l'unanimité par les membres présents



Echanges sur les missions du CCAS :

Les élus présentent aux personnes nommées les diverses missions du CCAS, pour la petite enfance, la jeunesse et les personnes âgées.

Il est évoqué également des aides de secours d'urgence pouvant être allouées.

Le budget du CCAS a été voté avant les élections municipales, la subvention de la commune s'élève à 12200 €. Une copie sera envoyée aux membres du CA.

Le CCAS est un établissement administratif public au budget propre assuré en grande partie par la commune, mais aussi par une partie des recettes des concessions du cimetière communal et de dons.

Il a un rôle d'accompagnement, de suivi et d'orientation pour les publics en ayant le besoin.

Le rôle des conseillers est d'orienter les personnes demandeuses vers le CCAS.

Le Conseil d'Administration se réunit 3 à 4 fois par an.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration est levée à 17h55.

A Revel, le 09 juillet 2020

Coralie BOURDELAIN
La Présidente du CCAS



Patrick HERVE
Le secrétaire de séance

